

35^{èmes} Journées de la Photo Crépicordienne organisées par CREVECOEUR IMAGE ET SON

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Le Club photo Crèvecoeur Image et Son organise un concours-photo qui se déroulera du :
15 au 22 juin 2019 Pavillon La Rochefoucauld

Article 2 : Ce concours est ouvert à tous les photographes amateurs de la France, qu'ils adhèrent à une association ou non. Les photos montage ne sont pas acceptés.

Article 3 : Deux catégories sont proposées pour lesquelles des classements séparés seront établis : noir et blanc et couleur (**tirage sur papier 18 x 24 à 20 x 30**). Chaque auteur peut présenter au maximum **5 photos** sur un ou deux thèmes. Le nombre de participants par club n'est pas limité. Les thèmes seront :

- **THEME LIBRE** (Couleur et noir et blanc)
- **LE BOIS** (Couleur) (Forêt, la matière, objet et métiers du bois...)

Article 4 : Les normes de présentation en vigueur dans les manifestations de la Fédération Photographique de France seront exigées : montage sur support carton léger ou «marie-louise» d'une épaisseur de **5 mm** et d'un format **30 x 40**, dépourvues de système de fixation au dos. Les photos seront accrochées à l'aide de pastilles «velcro». Les participants devront poser **4 pastilles velcro aux dos des photos**. Chaque photographe doit indiquer son nom, adresse, club **mais aussi le thème choisi au dos des photos**.

Article 5 : Chaque photographe individuel ou association devra adresser ou déposer ses photos entre le **25 mai** et le **7 juin**. Délai de rigueur à l'adresse suivante :

**Club Photo Crèvecoeur Image et Son
35^{èmes} Journées de la Photo
Mairie de Crèvecoeur le Grand
60360 CREVECOEUR LE GRAND**

Article 6 : Calendrier

-Date du début d'accueil des épreuves.....	25 mai 2019
-Date limite de réception.....	7 juin 2019
-Réunion du jury.....	20 juin 2019
-Remise des prix.....	22 juin 2019

Article 7 : Les photos seront uniquement rendues le jour de la remise des prix qui aura lieu le **samedi 22 juin 2019 à 17 h 00**. Chaque participant récupérera ses photos sur les panneaux d'exposition. Les prix seront remis uniquement aux lauréats présents.

Article 8 : Un jury indépendant du Club Image et Son composé de personnalités locales du monde de l'art, de la photographie effectuera en fonction de critères esthétiques, techniques et d'originalité, un classement des oeuvres dans les catégories noir et blanc et couleur séparément. Quinze prix seront remis.

Article 9 : Le club photo de Crèvecoeur prendra le plus grand soin des épreuves mais décline cependant toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration intervenant durant le concours qui pourra être modifié, soit reporté, voire annulé pour des raisons de force majeure.

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation de ce règlement dans son intégralité.

Bonne chance !